

COMMUNE DE GACOGNE
Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du
jeudi 07 octobre 2021 à 19 h 30 à la mairie de Gâcogne

ORDRE DU JOUR

- **Proposition de rachat du fonds de commerce de l'Auberge,**
- **Bail du logement communal,**
- **Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées),**
- **Demande du 2^{ème} adjoint : diminution de son indemnité,**
- **Entretien du cimetière,**
- **Soutien de la candidature du Parc du Morvan au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé »,**
- **Questions diverses.**

Etaient présents : Yvette BOURNAT, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Martine CAMBIANICA, Martial BEAUDEQUIN, Guy GODEFROY, Brigitte HORB, Béatrice KRAWCZYK, Olivier TARTRAT.

- **PROPOSITION DE RACHAT DU FONDS DE COMMERCE DE L'AUBERGE**

Le maire rappelle les échanges qu'il a eu avec M.Lefevre et Mme Garreau depuis la dernière réunion du mois d'août. Ils ont entériné définitivement leur décision de quitter les lieux assez rapidement.

Ils ont indiqué être prêts à céder le fonds de commerce à la commune aux mêmes conditions qu'ils l'ont eux-mêmes acquis à la commune le 1^{er} janvier 2020, à savoir un prix de 26 000 € dont 13 000 € de matériel.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le principe du rachat du fonds par la commune aux conditions énoncées précédemment.

Il conviendra également de rompre par anticipation et donc par avenant le bail commercial en cours. Le départ pourrait avoir lieu en début d'année 2022.

Quelques conseillers proposent de visiter les lieux prochainement pour voir si des équipements ajoutés doivent ou non être repris, les exploitants ayant proposé d'en revendre certains à la commune si elle le juge opportun.

La commune se mettra donc très prochainement en recherche d'un repreneur, vraisemblablement via une convention de location-gérance, comme cela a déjà été fait précédemment.

- **BAIL DU LOGEMENT COMMUNAL**

Le maire fait part au conseil d'une demande d'habitants de Lavault (M.Marteau et Mme Buck) qui projettent de réaliser des travaux dans leur maison dès janvier 2022. Ces travaux pourraient durer au moins 8 mois.

Ils souhaitent pouvoir, pendant ce temps, louer le logement communal situé au dessus de l'école. Le conseil donne un accord pour la signature d'un bail d'habitation aux mêmes conditions qu'avec la locataire précédente, à savoir un loyer de 420 € par mois + des charges locatives (chauffage) pour 55 € par mois. Un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer sera demandé.

- **RAPPORT DE LA CLECT**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes s'est réunie le 19 juillet dernier. Le rapport a été remis aux conseillers préalablement à la réunion. Il est approuvé à l'unanimité. Il fait état de l'installation de la commission, de l'élection de son président (M.Thierry Camuzat) et de la vice-présidente (Mme Agnès Devoucoux) et de l'approbation de son règlement intérieur.

Le rôle de la CLECT est d'évaluer les transferts de compétences entre la communauté de communes et les communes et d'en garantir la neutralité financière.

- **DEMANDE DU 2^{ème} ADJOINT : DIMINUTION DE SON INDEMNITE**

Le conseil a reçu un courrier de Mme Ferrot, deuxième adjoint au maire, qui du fait d'une présence moindre sur la commune, demande à ce que son indemnité soit réduite. Après discussions, une proposition

est faite pour réduire son indemnité de 7,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique à 4% de ce même indice soit une indemnité qui passera de 291,70 € brut (252 € net) à 155,57 € brut (135 € net).
Mme Ferrot ne prend pas part au vote. Cette diminution est approuvée à 9 votes pour et 1 abstention.

- **ENTRETIEN DU CIMETIERE**

L'interdiction des désherbants dans le cimetière conduit à ce que l'employé communal aidé du premier adjoint passent énormément de temps à désherber manuellement ce lieu.

Il convient de trouver une solution moins coûteuse en temps passé. Une délégation du conseil ira visiter des cimetières locaux qui ont opté soit pour l'engazonnement, soit pour un revêtement en bitume.

A l'issue de ces visites, une solution sera tranchée par un prochain conseil pour une mise en œuvre au plus tôt.

- **SOUTIEN DE LA CANDIDATURE DU PARC DU MORVAN AU LABEL « RESERVE INTERNATIONALE DE CIEL ETOILE »**

Il est décidé de soutenir la candidature du Parc du Morvan à ce label. Parallèlement, la commune s'engage à élaborer un programme d'amélioration de son éclairage public, qui compte tenu du nombre de foyers lumineux ne pourra se faire sans aides publiques.

Il est rappelé que la commune a déjà supprimé en ce début d'année l'éclairage de l'église par projecteurs en direction du ciel.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Travaux de la mairie : il est décidé de ne pas se contenter d'une rénovation de surface mais d'en profiter pour isoler la mairie. Un devis de M. Dumaray est accepté pour 11 030 € HT en remplacement du précédent.

Travaux complémentaires chemin de Beauregard : Un devis de l'entreprise Paganie est accepté pour 1 029,60 € HT pour l'entrée du chemin. Ce devis est accepté sous réserve d'une garantie d'un an dans des conditions normales d'utilisation.

Travaux de rénovation énergétique de la salle de classe : le maire informe le conseil qu'il vient de recevoir un accord de la Sous-Préfecture pour un financement de l'Etat à hauteur de 40% de ces travaux. Les travaux sont prévus en juillet 2022. La salle des fêtes ne pourra être utilisée ni en juillet, ni en août 2022.

Lecture-spectacle « Quoi d neuf à Chitry les Mines, Monsieur Renard » par Hervé Colin : La date est fixée au vendredi 12 novembre à 18h45. Le spectacle sera gratuit et suivi d'un moment d'échange convivial et dinatoire.

Fait à Gâcogne, le 15 octobre 2021

Christophe GAGNEPAIN
Maire de Gâcogne